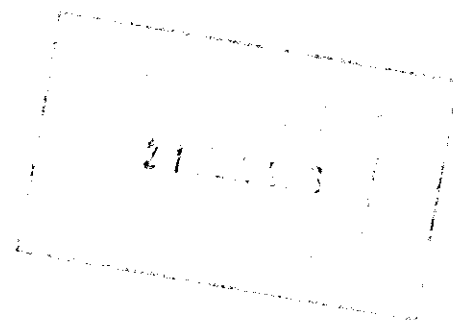


COMMUNE DE BOURISP (65)



PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 2 : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

FEVRIER 2006
N° 3 14 0049



AGENCE DE PAU

BUREAUX DE PAU : HELIOPARC - 2, AVENUE PIERRE ANGOT - 64053 PAU CEDEX 9 - TEL. 05 59 84 23 50 - FAX 05 59 84 30 24
BUREAUX D'ANGLET : LES ARCS - BAT. II - 27 RUE DE PLOYIS - ZONE DE MAIGNON - 64600 ANGLET - TEL. 05 59 31 41 56 - FAX 05 59 31 41 57

SOMMAIRE

Pages

1. LE PROJET DE LA COMMUNE	1
2. LES ORIENTATIONS DU PROJET COMMUNAL	2
2.1. Impulser le développement d'une offre diversifiée en matière d'habitat	2
2.2. Reconquérir l'image et l'usage du centre bourg.....	2
2.3. Permettre un développement économique	3
2.4. Préserver le patrimoine naturel, paysager et culturel.....	4

1. LE PROJET DE LA COMMUNE

L'examen de la situation de la commune et de ses perspectives d'évolution fait apparaître ses atouts et faiblesses :

- son atout : son cadre de vie rural et montagnard, sa proximité immédiate avec la commune de Saint-Lary,
- sa faiblesse : un cadre de vie effacé par la présence d'une majorité de résidences secondaires.

La population de Bourisp a diminué jusque dans les années 1980 par l'effet d'exode de sa population montagnarde vers les bassins d'emploi situés en zone de plaine.

Elle a vu sa tendance s'inverser dans les années 1980 grâce :

- au développement de l'activité des sports d'hiver dans la vallée avec notamment Saint-Lary et Piau-Engaly,
- à la proximité immédiate de la ville de Saint-Lary-Soulan,
- à la disponibilité de terrains urbanisables et d'habitations à réhabiliter.

Aujourd'hui, environ 75 % des logements de la commune sont des résidences secondaires qui contribuent peu à la dynamique et à l'animation du village.

L'objectif de la commune de Bourisp à travers son P.L.U. est :

**ACCUEILLIR UNE NOUVELLE POPULATION
AFIN DE REVITALISER SON BOURG**

Cet objectif va se décliner selon 4 actions :

**PRESERVER LE PATRIMOINE
NATUREL, PAYSAGER ET CULTUREL**



**PERMETTRE UN DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

**IMPULSER LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE
DIVERSIFIEE EN MATIERE D'HABITAT**

**RECONQUERIR L'IMAGE ET
L'USAGE DU CENTRE BOURG**

2. LES ORIENTATIONS DU PROJET COMMUNAL

2.1. IMPULSER LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DIVERSIFIEE EN MATIERE D'HABITAT

Afin de fixer les populations nouvelles sur son territoire, mais également en prévision des besoins futurs de sa population, la municipalité a pour objectif de :

☛ DEVELOPPER L'URBANISATION AUTOUR DU BOURG

A l'est du bourg, les possibilités d'extensions sont contraintes par le relief.

Les principales possibilités d'urbanisation sont offertes dans le prolongement nord du bourg. L'urbanisation de ces terrains doit être envisagée dans le cadre d'une réflexion sur la redynamisation du bourg, afin de réaliser un développement cohérent et progressif tout en maintenant l'ambiance architecturale du site.

La commune souhaite maîtriser sa forme urbaine et les implications financières induites en terme d'extension des équipements.

☛ CREER DES LOGEMENTS LOCATIFS

La commune de Bourisp souhaite favoriser l'arrivée d'une population permanente en proposant des types d'habitat adaptés à la demande (accession à la propriété et / ou locatif).

Les logements locatifs sont très demandés, notamment par les jeunes couples. Par ailleurs, les personnes résidant dans du locatif sont généralement plus mobiles que les propriétaires, ce qui induit un taux de renouvellement plus important dans ces logements.

La commune réalise actuellement un projet de réhabilitation de 5 logements pour l'accueil de 5 familles nouvelles et souhaite approfondir la réflexion pour poursuivre cette démarche.

☛ REMETTRE EN CONFORMITE LES EQUIPEMENTS NECESSAIRES A L'URBANISATION

La commune de Bourisp rencontre des difficultés d'approvisionnement en eau potable en période de fréquentation de pointe estivale. Une réflexion sera menée pour réhabiliter le système et l'adapter aux besoins du futur plan local d'urbanisme.

2.2. RECONQUERIR L'IMAGE ET L'USAGE DU CENTRE BOURG

Le bourg de Bourisp, malgré l'attractivité de son cadre bâti et de son église, souffre de l'absence d'animation qu'amène généralement la présence d'une école ou de commerces dans une centralité. L'étroitesse des rues et les difficultés d'accès vers l'église amplifient cette perception.

La commune de Bourisp souhaite donc restructurer les espaces entre son centre et les principales voies de communication (la RD929 et la RD115 vers Camparan) afin de reconquérir l'image et l'usage de son centre bourg. Cet objectif va se concrétiser par :

☛ INTEGRER DANS LE PLU LA FUTURE DEVIATION DU CENTRE DU VILLAGE

La déviation d'une partie de la circulation qui emprunte aujourd'hui l'accès principal au bourg permettrait d'améliorer la sécurité dans les rues étroites du village et de restituer cet espace aux piétons et vélos.

La commune de Bourisp souhaite intégrer dans son PLU l'aménagement d'une voie nouvelle au nord du bourg. La route départementale n° 115 emprunterait la future voie.

☛ RESTRUCTURATION DE L'ENTREE DE VILLE

L'entrée de ville située au droit du cimetière est aujourd'hui un espace ouvert sur l'église à l'est, les espaces naturels de la plaine alluviale de la Neste à l'ouest.

La commune souhaite que la réflexion sur l'urbanisation intègre une restructuration de ce site pour améliorer l'image du village à partir de la RD929.

Afin de préserver la perspective paysagère sur l'église, elle souhaite donc que l'aménagement de cette zone intègre :

- l'extension d'équipements publics comme le cimetière,
- la création d'une zone de stationnement, notamment accessible aux autobus à proximité du centre.

☛ STRUCTURER UN RESEAU DE CHEMINEMENT PIETONNIER

La commune de Bourisp souhaite s'insérer dans le tissu de sentiers du fond de la vallée pour assurer la liaison entre les différents villages et leurs zones commerciales, notamment avec la commune de Vielle Aure.

Le réseau sera conforté au droit :

- du secteur Prat Nérous,
- des berges de la Neste.

2.3. PERMETTRE UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Pour assurer le développement durable des emplois sur son territoire, la commune de Bourisp souhaite :

- d'une part, s'insérer dans le tissu économique intercommunal et participer au développement des activités touristiques de la vallée,
- d'autre part, conforter les activités qui lui sont propres comme l'agriculture, l'artisanat, les commerces, l'hydroélectricité.

Ces objectifs vont se traduire par :

- la préservation de l'espace agricole nécessaire à la pérennisation des exploitations existantes,
- la création d'une zone d'activités en limite de Saint-Lary pour permettre l'implantation de nouveaux commerces, services ou d'entreprises artisanales. Ce site, desservi par un axe structurant (la RD929), permettrait de renforcer l'équipement commercial existant et serait un atout supplémentaire à l'attractivité de la commune.

2.4. PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL, PAYSAGER ET CULTUREL

La commune de Bourisp dispose d'un cadre de vie agréable essentiellement lié à son caractère montagnard et agro-pastoral et à la richesse de son patrimoine.

La préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que les paysages et sites particuliers est essentielle si l'on veut conserver cet atout. Ainsi la municipalité a décidé :

☛ DE PRESERVER LES ESPACES AGRICOLES

L'agriculture à Bourisp reste très présente, elle est fondée sur l'élevage (élevages bovin et ovin). La commune doit encourager les agriculteurs et les aider à poursuivre leur activité en continuant à assurer le maintien du caractère des paysages.

Ainsi, nous proposons de retenir ce principe de préservation de l'activité agricole en concentrant les zones d'extension de l'urbanisation autour du bourg en interdisant toute construction dans les secteurs agricoles du nord du territoire. Le but est d'éviter le mitage du territoire en proposant de nouveaux modes de développement urbain. Il s'agit aussi d'éviter les problèmes de cohabitation entre résidents et agriculteurs.

☛ DE PRESERVER LES ESPACES NATURELS ET LES ZONES BOISEES

Les espaces naturels (espaces boisés, cours d'eau et ripisylves, haies, etc.), pour la qualité de leur paysage et les habitats qu'ils constituent doivent être durablement protégés.

La NESTE d'Aure, le ruisseau de la Mousquère et leur ripisylve, ainsi que le bois de la Coste et les estives d'altitude constituent les principales entités naturelles de la commune.

La commune souhaite préserver ces espaces naturels de l'urbanisation.

☛ DE PRESERVER LE PATRIMOINE BÂTI MONTAGNARD

Le bâti dans le bourg de Bourisp a conservé son caractère montagnard lié à l'agro-pastoralisme. La commune souhaite que la physionomie actuelle du bourg soit préservée en favorisant l'implantation du bâti à l'identique en termes de densité, de recul par rapport aux voiries, et de formes.

☛ DE PRESERVER L'HOMME DES RISQUES NATURELS

Le territoire de Bourisp est soumis à des risques naturels (inondations, glissements de terrain,...).

Le P.L.U. devra respecter ces risques en n'autorisant pas les constructions dans les zones réputées dangereuses.